LOIRE, FLEUVE NATION ?

Article repris et complété à partir de la discussion proposée par la Mission Val de Loire à l'occasion des Rendez-Vous de l'Histoire 2025 de Blois, le 09/10/2025.

Avec :

Lolita Voisin, paysagiste, maitresse de conférences à l'Ecole de la nature et du paysage ;

Coline Keff, historienne, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Jean Vassort, historien, agrégé d'histoire et professeur honoraire au lycée Descartes de Tours ;

Bruno Marmiroli, directeur de la Mission Val de Loire.

Modèle archétypal de paysages harmonieux renvoyant à la grandeur des souverains qui en assuraient l'équilibre, le Val de Loire a nourri d'abondants récits et forgé de solides représentations d'un paysage idéal dès le XVe siècle. Cette stabilité s'est fondée sur un imaginaire tissé autour d'une multitude de registres distincts que rappelaient Alfred de Vigny au début du XIXe siècle : le berceau de la monarchie, un territoire jamais occupé par l'étranger, des habitants simples, un paysage idéalement cultivé, une impression de quiétude et d'indolence liée à la présence du fleuve…

Aux côtés de cette représentation encore vive et dans laquelle nous puisons abondamment – en particulier dans le secteur du tourisme patrimonial - cohabitent d'autres récits. Celui d'un fleuve dont le rôle économique, essentiel jusqu'au milieu du XIXe, a disparu et dont le caractère tumultueux a mis à l'épreuve les capacités des dirigeants à assurer un contrôle de ses eaux – à l'exemple de Napoléon III, bien incapable de protéger les populations riveraines. Economiquement dépassé par le chemin de fer, assimilé à un sujet révolutionnaire incontrôlable, le fleuve a perdu ses attributs, réduit à un flux/frontière qu'il faut pouvoir contrôler ou franchir.

Le dernier exemple de l'évolution des représentations est peut-être à chercher du côté des mouvements de protection de la nature : c'est en Loire amont que des opposants aux projets de barrages ont occupé un site, annonçant les futures zones à défendre – dont les souvenirs se sont un peu estompés. Il s'agissait de s'opposer à l'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) en démontrant le caractère vivant du fleuve et de son écosystème. Signé par le ministre chargé de l'environnement, Michel Barnier, le Plan Loire grandeur nature (1994), fruit de ces combats, marque un tournant dans la politique de gestion de l'eau au niveau national.

L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels en novembre 2000 a constitué une reconnaissance internationale de la qualité et de la permanence de paysages hérités de cette histoire politique et économique du territoire depuis la période médiévale. L'identification des composantes naturelles et culturelles a consacré la qualité du territoire bien plus que des monuments.

Enfin, en 2019 s'est ouvert à Tours les « auditions pour un parlement de Loire ». Une fiction juridique transformatrice, reliée aux démarches initiées en Nouvelle-Zélande, au Canada ou en Inde, dont d'autres territoires fluviaux vont s'inspirer pour repenser les relations entre humains et non-humains. En revisitant les relations entre les communautés riveraines et le fleuve, nous avançons l'hypothèse suivante pour ouvrir la discussion : La Loire est à la fois le cadre, le témoin et le protagoniste de grandes évolutions culturelles et sociétales du territoire ligérien.

L'établissement de la cour

A partir de la fin du XVe siècle, la cour s'installe dans le Val de Loire. Combien de temps va-t-elle s'y implanter et quels en seront les effets politiques ?

Jean Vassort

Le XVe siècle est assurément un moment clé d'un point de vue historique pour aborder une géopolitique de la Loire dans l'espace national français. Grâce à son orientation est-ouest entre l'Atlantique et le Bassin parisien, le fleuve apparaît pendant plus d'un millénaire comme un axe de circulation majeur du royaume, d'autant que cette voie fluviale est prolongée par une route très empruntée entre Paris et Orléans, à travers des plateaux faciles à aménager.

Le second élément à prendre en compte est l'organisation du territoire : Au XVe siècle, la France est un royaume dont la capitale est très excentrée, située au nord et exposée à une frontière très vulnérable, l'actuelle frontière belge, à la différence des Alpes ou des Pyrénées. La Loire constitue un obstacle pour les menaces venant du sud. A contrario, elle est



La forteresse royale de Chinon, occupée par le roi Charles VII dès 1418. ©MVL-BM

un refuge contre celles qui viennent du nord. Charles VII, qui n'est que le Dauphin en 1418, vient se réfugier à Chinon, au sud de la Loire, pour échapper aux anglais et aux bourguignons qui dominent l'essentiel du royaume. Il trouve là un abri efficace, à l'abri du fleuve. A tel point que les Anglais échoueront à prendre Orléans. Je ne reviens pas sur cette histoire très connue, ni sur le rôle joué par Jeanne d'Arc à l'occasion du siège de la ville.
Une fois devenu roi, Charles VII continue de vivre dans la région. Il meurt à Mehun-sur-Yèvres, dans l'actuel département du Loiret. Son fils, Louis XI, né à Bourges, vit au château de Plessis-lèz-Tours, à proximité de Tours, où il meurt en 1483. Charles VIII, fils de Louis XI, nait et meurt à Amboise. Pendant un siècle, les rois de France, sans faire de la région leur capitale puisque la nécropole royale et le parlement sont toujours à Paris, exercent le pouvoir depuis le Val de Loire. Pour soutenir et organiser ce pouvoir, la cour va puiser son personnel au sein des élites provinciales de Touraine et du Bla©isois pour exercer leurs fonctions royales. C'est une chance considérable pour un territoire de pouvoir être au service de la monarchie. Il s'agit du point de départ de la constitution de dynasties familiales qui vont perdurer, alors même que la présence de la cour s'étire sur un peu plus d'un siècle : Le Dauphin arrive en 1418 et François Ier, au retour de la défaite de Pavie et de sa captivité à Madrid, en 1528, décide d'établir sa résidence principale à Paris et alentour. La cour y reste un siècle mais sa présence marque durablement la mémoire des monarques qui y reviennent et l'entretiennent. La dimension arcadienne du Val de Loire a joué un rôle dans l'intérêt qu'ont porté les rois à la région. Cette mémoire est également vive chez les élites provinciales qui ont pu bénéficier de promotions sociales qui se sont souvent révélées durables.

Il faut également évoquer les aspects artistiques, civilisationnels liés à la cour et qui ont bénéficié à la Touraine. Sur le plan culturel, l'impact est immense. A travers les récits mais surtout à travers le patrimoine monumental incarné par les châteaux de la Loire. Certains sont construits pour les rois, comme ceux de Blois ou de Chambord, mais la plupart sont construits par les membres de la cour. Il y a beaucoup plus de châteaux privés que de châteaux royaux à l'époque. Ces châteaux de la Première Renaissance française, de style fleuri , sont à la pointe de l'esthétique dans les années 1510/1520. Nous pouvons citer le château de Florimont Robertet, à Bury, de style Renaissance et dont la construction commence en 1515, qui est alors à la pointe de la mode architecturale. Ce phénomène ne dure pas, lorsque les rois quittent le Val de Loire pour rejoindre la région parisienne, le style suit la cour, et c'est l'école de Fontainebleau, qui incarnera pendant deux siècle l'art de la Renaissance.

Les monuments constituent un sujet patrimonial intéressant et reconnu. Un second aspect est à rappeler : le goût des élites sociales et de la cour pour une forme d'horticulture princière, capable d'assimiler des nouveaux produits. Tout le monde pense aux agrumes découverts en Italie puis importés au château de Blois mais il y a également des légumes, en particulier ceux qui proviennent des pays méditerranéens – avant ceux d'Amérique. Cette horticulture princière se développe d'abord dans les châteaux royaux comme Chenonceau. La demande de production pour les châteaux est telle que la production horticole va très vite se répandre dans le Val de Loire, où la terre, des sols faciles à travailler et à irriguer, se prête bien à ce type de culture.
Le Val de Loire est le lieu de naissance d'une horticulture princière réputée, qui perdure après le départ de la cour. Pour illustrer l'attrait pour la production régionale, à Paris, lorsqu'on évoque des « Langeais » au XVIIe siècle, il s'agit de melons (de Langeais, ville des bords de Loire - NDLR).

L'exil en Val de Loire

Existe-t-il un marqueur politique qui singulariserait le Val de Loire après le départ de la cour?

Sur le plan politique, le Val de Loire n'a jamais été le siège d'une capitale mais il s'y est déroulé des actes politiques importants, comme des réunions d'états généraux à Orléans, Tours et Blois, qui constituent des moments importants de la monarchie. D'autres scènes plus violentes s'y sont déroulées : En 1560, lorsque les protestants tentent de s'emparer de François II pour le placer sous leur contrôle, le Duc de Guise le met à l'abri au château d'Amboise, lieu facile à défendre, perché au sommet d'un éperon qui domine les vallées. Les protestants sont ensuite massacrés lors de l'épisode de la conjuration d'Amboise, pendus aux balustrades du château, décapités ou précipités dans la Loire lestés de pavés...

Le pouvoir s'affirme donc dans la vallée de la Loire par la magnificence des châteaux qui sont bâtis au sommet des coteaux mais aussi à travers un certain nombre d'actes politiques. Lorsque la cour s'éloigne de la région, les rois peuvent y revenir pour leurs loisirs. C'est l'aspect arcadien du Val de Loire, qui est à relier à l'autre fonction politique du Val de Loire, celle d'un territoire de relégation. Lorsque Louis XIII se fâche avec sa mère, Marie de Médicis, régente de 1610 à 1614, que fait-il ? Il l'expédie à Blois. Il ne s'agit pas d'une visite d'agrément. Marie de Médicis est reléguée, exilée au château de Blois pendant près de deux ans. Pendant toute cette période elle demeure éloignée de la cour et du pouvoir. Elle s'en échappe en 1619, lors d'une fuite rocambolesque représentée dans un célèbre tableau de Rubens. Il s'agit du premier cas de relégation dans un château de la Loire. Il en sera de même pour le frère du roi, Gaston d'Orléans, assigné à résidence à Blois où il meurt en 1660.

Au XVIIIe siècle, sous le règne de Louis XV, un certain nombre de ministres, quand ils déplaisent, sont expédiés dans leurs châteaux des bords de Loire. Beaucoup de ministres en possèdent encore. Le comte d'Argenson et même le duc de Choiseul, exilé à Chanteloup, à proximité d'Amboise . Dans le cas de Chambord, la situation est un peu différente. Louis XV y accueille Stanislas Leszczynski, roi de Pologne dont il a épousé la fille. Le cadre est somptueux mais il s'agit également d'une façon élégante de l'éloigner de la cour, installée à Versailles. Quelques années plus tard, Maurice de Saxe, alors maréchal, s'installe à Chambord. Il faut honorer un militaire qui a servi l'armée française dans la guerre de succession contre l'Autriche mais dont la réputation sulfureuse – Maurice de Saxe est à la fois un bâtard, un luthérien et un soudard – est difficilement compatible avec Versailles. Le château de Chambord, alors en mauvais état, convient parfaitement. Le maréchal s'y installe avec ses uhlans, cavaliers slaves armés de lances, pour chasser, festoyer et y mourir deux ans plus tard, en 1750.

Une approche technique de l'eau

La volonté de contrôle des eaux constitue-t-elle également un indicateur persistant du rapport politique au territoire ?

L'obsession des puissants pour le contrôle des eaux de Loire constitue également un caractère intéressant, à la fois politique et technique. Les bourgeoisies urbaines de Nantes, Angers, Tours et Orléans, sont les premières communautés à prendre en charge la gestion du fleuve pour sa navigation. Elles créent pour cela, au XIVe siècle, la communauté des marchands fréquentant la Loire et des rivières qui y descendent. Il s'agit d'une association privée, indépendante de l'Etat, constituée de bour-



A Blois, le pont Jacques Gabriel, construit au XVIIIe siècle, fait partie des travaux liés au développement du commerce de Loire. ©MVL-BM

geois qui créés des péages – le droit de boite – que doivent acquitter les mariniers. L'argent récolté permet d'entretenir le fleuve et de le baliser.

Au XVIIe siècle, l'Etat, qui a créé sous Colbert le corps des commissaires des ponts et chaussées, commence à prendre en main la gestion du fleuve. Des techniciens s'occupent de la gestion du fleuve parallèlement à la communauté, mais de plus en plus à ses dépens. Ce transfert, d'une gestion locale à une gestion centralisée du fleuve, va se renforcer au XVIIIe puis au XIXe siècle.
L'aspect technique se double d'un aspect social. Du temps de la communauté des marchands, le chenal constitue la priorité. Il faut pouvoir naviguer, circuler et transporter des marchandises. Il faut construire et entretenir des levées pour chenaliser le fleuve et garantir sa navigabilité, avec un risque pour les riverains en cas de forte crue. Lors des inondations, les débordements affectent essentiellement les territoires ruraux. L'intervention de l'Etat modifie en partie ces relations en constatant l'impossibilité, après bien des tentatives infructueuses, de contrôler les crues et d'éviter les inondations.
Il faut rappeler que l'élévation continue des levées engendre, en cas de rupture, des flots importants qui déferlent et dévastent les territoires, rendant les terres impropres à la culture. Le constat de cette difficulté technique se renforce au moment où la navigation est concurrencée par l'arrivée du train. Nous sommes au milieu du XIXe siècle, le fret ferroviaire commence à se développer et le Val de Loire connaît trois épisodes de crues catastrophiques en 1846, 1856 et 1866.

« Il faut faire la part de l'eau ». La doctrine proposée par l'ingénieur Comoy résume la position de l'Etat vis-à-vis du fleuve et du territoire. Il faut conforter les ouvrages existants, cesser de rehausser les levées et créer des déversoirs, zones dans lesquelles l'eau en excès peur se déverser dans le lit majeur, les prairies, en limitant le plus possible les dégâts. Il s'agit d'un enjeu de pouvoir dont l'issue va bénéficier d'une évolution technique importante, le chemin de fer, pour s'imposer face à un fleuve au régime irrégulier et au comportement difficilement prévisible puisque lié au climat. Il faut à la fois de l'eau et du vent pour que les bateaux de transport puissent naviguer. Il est alors très difficile de prévoir le temps mis par les chalands pour acheminer les marchandises, ce qui ne facilite pas le commerce. Le train, apparaît alors comme une solution plus fiable, capable de transporter plusieurs tonnes de marchandises sans craindre les caprices de la météo. Le contexte politique nationale est alors favorable à l'investissement : Le Second Empire de Napoléon III incite les compagnies à construire un vaste réseau ferré à l'échelle nationale.

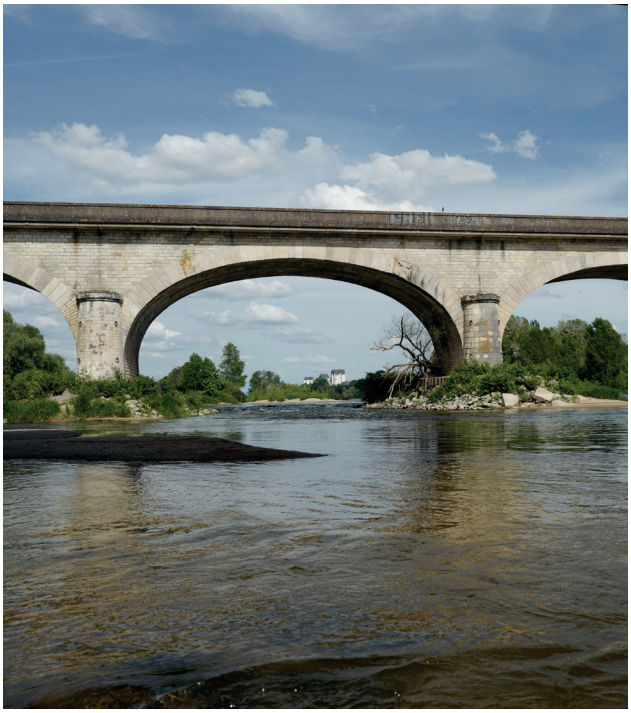

A Tours, le pont de chemin de fer de Saint-Cosme est caractéristique des aménagements réalisés au milieu du XIXe siècle pour développer le fret ferroviaire sur l'axe Tours-Saint-Nazaire. ©MVL-BM

Souvenirs d'Arcadie

Le récit patrimonial qui émerge peu à peu à partir du XIXe s'appuie sur une certaine idée de la vie dans le Val de Loire du temps de la cour. Est-ce cela un paysage harmonieux tel que nous l'évoquons régulièrement ?

La vision arcadienne du Val de Loire est présente dès l'Ancien Régime. Parallèlement aux questions commerciales, le Val de Loire est fréquenté par de nombreuses personnalités du monde aristocratique et intellectuel dès le XVIIIe siècle, qui y trouvent une certaine idée de l'Arcadie. Il s'agit d'un paysage idéalisé du temps de la cour royale. Louis XIV vient jusqu'en 1685 sur les bords de Loire. On y admire ses paysages « à l'italienne », lointains souvenirs des campagnes de Charles VIII. Le roi y apprécie les terrains de chasse. Le jeune Louis XIII vient chasser à Champchevrier, à Azay-le Rideau, Chambord... Autre élément, la qualité de l'air y est reconnue. Catherine de Médicis fait élever ses enfants à Amboise et

non pas à Saint-Germain où elle réside. Pour des raisons sécuritaires, nous l'avons déjà évoqué, Amboise est une forteresse facile à garder, mais aussi parce que l'air y est réputé plus pur. Il faut également évoquer la langue puisqu'il s'agirait de la plus pure du royaume. C'est un aspect très important pour les rois de la Renaissance. Il suffit de rappeler l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François Ier en 1539. Alfred de Vigny reprend ces thèmes au XIXe siècle dans son roman Cinq-Mars. Il reste des bribes de cette tradition en Touraine, notamment à Tours avec des écoles d'enseignement du français pour les étrangers. Ces valeurs positives, complétées par l'architecture et l'horticulture, sont mises en avant dès l'Ancien Régime.

Lolita Voisin
Cette approche est très présente lorsqu'on évoque la Loire aujourd'hui, notamment dans le discours à la fois patrimonial, culturel et surtout touristique qui convoque l'idée de paysages doux, indolents et calmes. L'idée d'harmonie est intéressante. Un peu comme si les paysages avaient été construits de manière délibérément harmonieuse entre les éléments de la nature et les œuvres humaines. C'est évidemment une question qui peut être soumise à nuance, voire à critique : un paysage agréable à observer depuis des points de vue, en lien avec l'organisation d'un territoire entre vallées et coteaux accessibles, sur lesquels il est facile de grimper. Les points de vue sont accessibles et permettent, compte tenu de la géomorphologie du Val de Loire, d'avoir un aperçu de ce que l'on appelle le « grand paysage ». Le discours sur les paysages harmonieux est lié à cet ensemble de facteurs et doit être relié à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ces paysages culturels sont inscrits en 2000, en revendiquant des formes paysagères produites à la Renaissance ou au XVIIIe siècle. Pourtant, ils n'ont cessé de se transformer matériellement et culturellement depuis, notamment au cours de la seconde moitié du XXe siècle.

Que reste-t-il des invariants du paysage, de cette Arcadie ?

Il me semble que les permanences sont constituées par le maintien des relations à la rivière. Ce sont des relations physiques, matérielles, que ce soit par la transformation des rives, par l'urbanisation ou par des transformations culturelles, par le travail avec la rivière… c'est un aspect qui perdure, notamment via le retour de la marine de Loire et le travail des mariniers. Nous pouvons mentionner la flottille de la grande remontée de Saint-Nazaire à Orléans comme exemple de permanence de relation à la rivière. Je trouve intéressant de la regarder de manière ouverte et non pas de manière fermée, fixée sur une période de l'histoire, puisque les transformations techniques et politiques ont été très importantes sur les bords de Loire, contrairement à un discours collectif qui tend à figer certaines choses. Je pense qu'au contraire, nous évoquons des paysages qui bougent beaucoup, ne serait-ce que par le régime de la Loire, qui varie entre les étiages de l'été et les crues hivernales.

La Loire a de très fortes variations de niveau d'eau et donc de paysage. Nous avons eu tendance à oublier cet aspect au cours des dernières décennies mais j'ai l'impression que la permanence, en tout cas dans les discours qui diffèrent des discours touristiques et patrimoniaux sur la rivière, est incarnée par une relation à la rivière que l'on peut amplifier et transformer en convoquant l'histoire et la trajectoire de nos relations à la rivière.

Jean Vassort
Je suis tout à fait d'accord, effectivement, concernant les variations très locales mais il y a quand même quelque chose qui a perduré dans l'organisation du paysage et que nous avons évoqué, c'est l'articulation entre la vallée et le plateau. Les châteaux sont implantés sur des éperons, au bord de la vallée, et continuent à dominer le paysage. Il y a là un « donné paysager » de base sur lequel, ensuite, les communautés habitantes apportent des retouches, des adaptations. Mais la lisibilité du motif qui entretient l'idée de paysages harmonieux.
Au XIXe siècle, les régimes politiques ont inventé la Haute Cour, institution qui sert à juger un homme politique important dans un tribunal d'exception pour des questions politiques, comme aujourd'hui, la cour de justice de la république. Dans beaucoup de régimes, la Haute Cour était un tribunal institué exceptionnellement pour juger un accusé a qui était reproché des choses graves, ou bien selon la fonction politique occupée au moment des faits. Entre 1790 et 1870, il y a eu 5 ou 6 Hautes Cours, or, à l'exception de l'une d'entre elles qui s'est tenue à Versailles, ces Hautes Cours se sont tenues à Vendôme - pour juger Babeuf - Orléans, Bourges, Blois et Tours. Il fallait que ce soit éloigné de Paris, mais c'est également à relier aux topoï portant sur le Val de Loire : des habitants qui ont une approche modérée, une certaine sagesse et qui n'effraient pas le pouvoir. Nous sommes loin du grabuge parisien.

Des tensions en Loire amont

Pour autant, si la Loire moyenne est paisible et harmonieuse, il semble que l'amont soit plus agité. Il a fallu passer par des épisodes de conflit dont nous ne parlons peut-être pas assez.

Coline Keff
Avant de revenir sur cette période de luttes des mouvements écologistes et d'évolution de la doctrine technique qui a façonné le territoire, il convient d'évoquer les crues centennales du XIXe siècle (1846, 1856, 1866). Elles ont amené les ingénieurs des Ponts et Chaussées à concevoir la construction de déversoirs dans le Val de Loire pour protéger les populations ainsi que celle de barrages-réservoirs en amont, entre soixante et quatre-vingts, pour réguler le débit du fleuve. Faute de moyens suffisants, seuls certains déversoirs sont mis en place.
En revanche, l'idée de contrôler le fleuve par des réservoirs en amont va perdurer en réalité pendant plusieurs décennies et va être reprise tant par les ingénieurs que par les élus locaux du Val de Loire. Ces derniers sont désireux de renouer avec l'âge d'or ligérien du temps de la marine de Loire dont le déclin accompagne l'essor du chemin de fer.

L'Association Nationale pour l'Etude de la Communauté de la Loire et de ses Affluents (ANECLA), créée en 1957, est la première à proposer un programme d'aménagement du bassin de la Loire structuré et conjuguant les aspirations antérieures (navigation) à des ambitions régionalistes et modernisatrices (développement économique, agricole et industriel). L'ANECLA propose la construction de dix-sept barrages-réservoirs en amont. Face au lobbying de l'association, l'Etat s'empare progressivement du projet au cours des années 1960. C'est la nouvelle Agence de l'eau Loire-Bretagne, créée dans le cadre de la loi sur l'eau en 1964, qui oriente le programme vers la construction de trois ou quatre réservoirs prioritaires.
Dans les années 1970, deux chantiers sont lancés : Naussac en Lozère, implanté sur de petits affluents de l'Allier, et le barrage de Villerest, sur la Loire, en amont de Roanne. Leur réalisation est liée, en partie, aux besoins en eau des centrales nucléaires qui se sont développées dans le Val de Loire. Ces deux projets de barrages vont faire l'objet de mobilisations de la part des riverains. Celles-ci n'aboutiront pas puisque ces barrages sont achevés entre 1983 et 1984.

Il faut distinguer les deux sites : dans le cas de Naussac, il s'agit plutôt d'un pendant du Larzac – les luttes ont lieu à peu près au même moment et portent sur la défense du monde agricole – considéré comme une lutte très « politisée ». Sabotages, vols de documents, manifestations... l'ambiance est assez tendue localement. Dans le cas de Villerest, il s'agit plutôt de la défense des gorges de la Loire (Naussac n'étant pas sur la Loire, la question ne se pose pas). Les opposants à Villerest sont plus isolés. Bien qu'ayant reçus un soutien scientifique de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), ils n'obtiendront pas non plus gain de cause.

Si, à la fin des années 1970, deux barrages-réservoirs sont en fonctionnement en Loire amont, ils ne sont pas en mesure d'assurer la protection des riverains en Haute-Loire, étant situés plus en aval de ce territoire, face à une crue importante en septembre 1980 faisant 8 morts à Brives-Charensac, en amont du Puy-en-Velay. Cet évènement relance l'idée de construire des barrages pour protéger les populations et les industries. L'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) est créé en 1984 pour accompagner et mettre en œuvre cette politique. Jean Royer, alors maire de Tours, conseiller général d'Indre-et-Loire et député, en prend la présidence. Le choix d'un élu connu pour ses positions en faveur de l'aménagement du fleuve – en lien avec le développement urbain de la ville de Tours – n'est pas anodin.
Un plan entre l'Etat, l'Agence de l'eau et l'EPALA est signé en 1986, ouvrant la voie à la réalisation de 4 nouveaux barrages : Serre-de-la-Fare, destiné à protéger Brives-Charensac, Chambonchard sur le Cher, le Veurdre sur l'Allier, et enfin Naussac II, seconde phase du barrage de Naussac I.

A la même période, les conflits sont relancés. Les luttes reprennent principalement à Serre-de-la-Fare, premier chantier de la seconde étape du programme. Des personnalités locales participent mais avec des objectifs qui ont évolué même s'ils restent proches des revendications de la lutte de Villerest qui la précède, à savoir protéger les gorges de la Loire. A cela s'ajoute, un changement d'échelle dans la conflictualité. Il ne s'agit plus seulement de s'opposer à un aménagement local, ayant ou non un retentissement national, mais surtout de s'opposer à tout aménagement hydraulique au niveau du bassin versant du fleuve. Le soutien scientifique, technique et financier des grandes associations de protection de l'environnement comme France Nature

Environnement (FNE – anciennement FFSPN) et le WWF France permet aux opposants de se structurer, de gagner en expertise et d'obtenir une reconnaissance internationale de leur combat, consacrée en premier lieu par la visite au bec d'Allier en 1988 du prince Philip d'Edimbourg, venu proclamer le fameux « Vive la Loire sauvage ». Le slogan est largement repris par les médias qui relatent le déplacement princier et devient par la suite le cri de ralliement de tous ceux et celles qui défendent ce fleuve au cours des années 1990.

Si Naussac est un peu connu au sein des mouvements de protection de l'environnement par le biais du Larzac, la lutte contre Serre-de-la-Fare est particulièrement médiatisée. Occupation durable du terrain pendant cinq ans, prise de conscience écologique appuyée par des mouvements associatifs et présence médiatique constituent les ingrédients d'une recette efficace. Le phénomène surprend l'Etat, qui se désengage du projet au désespoir de l'EPALA. La stratégie fonctionne, le chantier du barrage est abandonné en 1994 et d'autres suivront.

Un autre récit semble émerger des gorges de la Loire. Est-il suffisamment important pour modifier la trajectoire initiale ?

Lolita Voisin
Ce qui est intéressant dans cette histoire qui se déroule comme un récit, c'est qu'elle vient des gorges, de l'amont dont nous parlons peu – nous parlons plutôt de la Loire moyenne, de la Loire aval jusqu'à présent. La Loire de l'énergie, de l'aménagement, de la gestion des inondations et de la production d'énergie. Rappelons que les deux objectifs de l'Etat à ce moment-là, inondation et énergie, correspondent à une approche technique du bassin versant. C'est un peu comme si l'amont, à travers ces manifestations d'habitants, cette mobilisation, criait au reste du bassin versant que l'action qui se déroule est importante pour le reste du territoire. Mais ce sont bien les habitants de la Loire amont qui se battent à ce moment-là.
Et je crois effectivement que ce récit de l'amont ne s'est pas beaucoup disséminé sur le territoire. Peut-être est-ce dû à la victoire d'un mouvement qui s'est ensuite transformé ou bien au fait qu'en Loire aval on parle assez peu de l'amont. Peut-être que c'est une constante des fleuves de France, on ne parle pas assez des montagnes qui portent les rivières ou des sources qui portent des estuaires, mais en tout cas cette histoire n'est pas très connue et peu d'ouvrages la racontent.



La centrale nucléaire de Saint-Laurent, dans le Loir-et-Cher. ©MVL-BM

Il existe un ouvrage aujourd'hui introuvable, intitulé « La Loire déchirée », écrit par un journaliste, Alexis Boddaert. Son récit, qui suit la chronologie des mobilisations, regagne actuellement de l'intérêt, notamment grâce à la forme d'actualisation dont il bénéficie. Il a été réactivé récemment par plusieurs luttes locales portées par des habitants de la Loire moyenne, notamment dans le cadre de la dynamique du Parlement de Loire . Il a été mis en lumière à travers la création de la bande dessinée intitulée « L'Eau vive » et de la sortie du livre « Au pied du barrage » de Martin Arnould . C'est un peu comme ce récit qui s'était perdu, qui avait disparu dans les gorges une fois la lutte gagnée … ressurgissait, était réactivé très récemment.

Jean Vassort
La création des centrales nucléaires dans la vallée de la Loire moyenne s'est faite sans qu'un contre-discours ou une opposition organisée ne se construise, alors même que le nucléaire — l'énergie atomique — porte en lui des connotations fortes. J'y vois une différence marquante entre, d'un côté, la Quatrième République ou le début de la Cinquième, époque très technocratique où l'ingénieur a la parole, et de l'autre, les années 2000-2010, où les préoccupations de la population et de l'environnement ont pris le pas. Pour l'historien, il y a là un contraste qui me semble particulièrement frappant.

Stratégie d'extension des tensions

Nous avons eu l'occasion de réaliser des entretiens avec certaines personnes ayant mené ces luttes. Elles expliquent a posteriori cette « victoire » comme le fruit d'une stratégie particulière :
L'occupation du site, qui a bouleversé le planning du chantier. C'est là que la fameuse Zone à Défendre (ZAD) s'est implantée, laissant des images marquantes : pendant cinqsix ans, une vie s'est organisée, avec la construction de cabanes, une aventure collective où une commune et des groupes se sont fédérés.
Un contre-récit d'experts techniques qui ont proposé une autre approche de la gestion de l'eau, s'appuyant sur des expertises scientifiques rarement mobilisées jusqu'alors dans les mouvements écologiques. Cette convergence entre savoir technique et engagement militant a été déterminante.
La vitesse de communication via le fax, qui a permis une mobilisation rapide dans toute la vallée. Les communiqués circulaient instantanément, et chacun réagissait. Une sorte de préhistoire des réseaux sociaux, qui, à son échelle, préfigurait les dynamiques que l'on a retrouvées plus tard dans d'autres luttes.

Coline Keff
Ce qui rend cette mobilisation des années 1980 particulièrement intéressante, c'est sa conception à l'échelle du bassin versant de la Loire. Pour la première fois, la lutte ne se limite pas à un enjeu local, mais vise à protéger le fleuve dans sa globalité.
C'est dans ce contexte que le Comité Loire Vivante va coordonner en 1986, l'opposition à l'EPALA et à l'État. Des associations comme France Nature Environnement ou le WWF France ont joué un rôle clé. Peu à peu, des comités locaux sont créés tout le long de la Loire, de l'amont jusqu'à Nantes (Loire Vivante Touraine, Loire Vivante Nièvre-Allier-Cher, Sauvegarde de la Loire Angevine, etc.). Tous ces comités sont coordonnés depuis Nantes par Christine Jean, biologiste proche de Jean-Claude Demaure, engagée par le WWF-France. Les militants ont à leur disposition des outils de communication restreints mais qui leur permettent d'avoir une coordination efficace notamment avec le fax.

L'idée de lutter à l'échelle d'un bassin fluvial est encore inédite à l'époque. Je m'efforce de démontrer dans ma thèse que cette nouvelle manière de lutter ne naît pas sur la Loire mais s'inspire directement de ce qui a été tenté quelques années auparavant par les militants autrichiens, slovaques et hongrois lors de leur opposition commune à la construction de plusieurs barrages hydroélectriques sur le Danube : barrage d'Hainburg en Autriche, barrages de Gabčíkovo-Nagymaros entre la Slovaquie et la Hongrie. Le premier a été abandonné en 1984 quant au second, il a fait l'objet de nombreuses tensions entre les gouvernements concernés menant à l'abandon de la partie hongroise en 1989. Constituer un réseau structuré et coordonné à l'échelle du bassin du Danube n'a pas été une tâche aisée sur un territoire vaste et marqué par le rideau de fer. En revanche, le bassin ligérien était plus adapté pour développer ce nouveau cadre d'action. Le transfert de ces expériences militantes d'Europe centrale à la France s'est opéré par l'intermédiaire de Roberto Epple, militant écologiste suisse présent à Hainburg qui devient en 1989 le campaign officer du WWF auprès des opposants au barrage de Serre-de-la-Fare en Haute-Loire. Depuis cette période, il n'a eu de cesse de défendre le bassin versant comme cadre de réflexion et d'action militante face aux enjeux hydrologiques.

Lolita Voisin
Ce qui me frappe dans cette lutte, c'est la confiance et l'hybridation entre les différents savoirs : Les savoirs vernaculaires comme l'attachement des habitants, des visiteurs et des habitués à ce lieu, notamment une zone de baignade séculaire et les savoirs scientifiques comme l'hydraulique, ou l'écologie.
Cette synergie entre savoirs locaux et expertise technique a été fertile politiquement. Elle préfigure, voire inspire des démarches contemporaines où cette hybridation n'est pas seulement recherchée, mais essentielle pour agir.
Christine Jean est une figure tutélaire des luttes écologiques. Elle a incarné ces luttes, coordonné les dimensions scientifiques du réseau et reçu le prix Goldman pour l'environnement — une distinction prestigieuse à l'époque. Son rôle a marqué l'histoire des mobilisations environnementales en France.

Jean Vassort
À cette période, j'enseignais l'histoire dans un lycée de la région (de 1988 à 1997). J'utilisais souvent ce dossier en classe, il était riche en articles de presse présentant les arguments des deux camps : ceux des promoteurs du projet – dont Jean Royer - et ceux des contestataires.
Je demandais à mes élèves de repérer et analyser ces arguments, puis de construire leur propre raisonnement. C'était un exercice d'argumentation et de prise de position. Je constatais déjà une sensibilité écologiste chez eux, même si certains avaient du mal à dé-

passer leurs convictions pour aborder le débat de manière objective. C'était un magnifique outil pédagogique car le dossier était vivant : la presse locale en parlait beaucoup, et les enjeux étaient concrets.

Le Plan Loire grandeur nature

1994 marque un tournant historique. C'est un moment clé de la mobilisation : l'État accepte de revenir à la table des négociations. Un projet singulier émerge, qui va marquer durablement les politiques de gestion de l'eau et inventer de nouvelles approches.

Coline Keff
Le 4 janvier 1994, Michel Barnier, alors ministre de l'Environnement, annonce le Plan Loire Grandeur Nature. Ce plan marque un tournant historique dans la manière de penser la gestion de l'eau et des fleuves en France. L'objectif prend la forme d'une gouvernance environnementale. Pour la première fois, les besoins du fleuve sont pris en considération, tout en permettant le développement économique local. C'est une forme de développement durable fondée sur une gouvernance environnementale . .
Le projet de Serre-de-la-Fare, qui constitue le point le plus conflictuel, est abandonné. Les autres barrages vont être repensés, ajournés. On temporise les projets et des aménagements sont réalisés pour limiter les effets des crues au niveau de Brives-Charensac, par exemple en déplaçant certaines usines implantées dans le lit majeur.
Renforcement des levées, restauration écologique... le Plan Loire constitue une approche nouvelle pour l'Etat, né de ce rapport de force avec les écologistes, les scientifiques, les habitants et habitantes. que l'on doit véritablement aux personnes qui ont défendu et instauré un rapport de force dans les gorges de la Loire : les écologistes, les scientifiques, les habitants et habitantes sans lesquels le plan Loire n'aurait pas pu aboutir en 1994. Ce plan a ensuite servi de référence pour d'autres fleuves, comme le Rhône ou la Saône.

Lolita Voisin
En 1994, on assiste non pas, à mon sens, à un retournement de situation mais à un retournement de discours. La question de l'énergie reste omniprésente mais un peu moins visible dans les discours. Par exemple, lorsqu'il s'agit de la gestion du niveau d'eau, c'est notamment pour faire fonctionner les centrales nucléaires. L'EPALA, qui deviendra l'EPL, se consacre à la gestion des ouvrages (digues, barrages) et du risque inondation... Le Plan Loire Grandeur Nature, malgré son nom évocateur de «nature», reste avant tout un plan technique basé sur la gestion du fleuve.
On retrouve quand même l'histoire d'hybridation à travers le Plan Loire, qui se questionne sur la vie du milieu. On assiste à un regain d'intérêt au niveau national et international sur les questions écologiques, notamment autour de la connaissance de la rivière. La Loire est un corridor de migration d'oiseaux et de poissons. Le lit du fleuve va être considéré comme étant un lieu de vie,
Le Plan Loire permet de poser une question fondamentale : faut-il considérer le lit du fleuve uniquement comme un espace fonctionnel, capable d'absorber les crues et de protéger les populations, ou comme un lieu de vie à part entière ? Un lit majeur fonctionnel doit en effet pouvoir accueillir les inondations, ce qui pose la question sous-jacente de la sécurité des habitants.
Le Plan Loire va permettre de financer des études, des travaux et même des thèses. Il permet de mélanger, de croiser des approches initialement techniques et hydrauliques avec des perspectives issues des sciences de l'environnement et des sciences sociales. Peu à peu, des questions culturelles, sociales ou touristiques gagnent en importance, jusqu'à atteindre un niveau politique.

Vers l'inscription du Val de Loire

E*n 1999, un premier dossier est présenté pour inscrire le Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais il échoue parce que le périmètre proposé inclut la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Il faut attendre novembre 2000 et un nouveau périmètre (excluant la centrale et incluant Chambord) pour que le dossier soit accepté à l'unanimité.*
En 1994 nous sommes quelques années avant l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial en 2000. Existe-t-il un lien entre le Plan Loire et la démarche d'inscription ?

Lolita Voisin
L'évolution s'est affirmée au fil des différents plans successifs, chacun s'étalant sur environ six ans. Dès le premier plan, l'idée d'inscrire une portion de la Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a émergé. Le projet a mis du temps à se concrétiser. Il a fallu identifier des figures politiques locales capables de le porter, comme Yves Dauge, l'un des acteurs clés de cette inscription. Aujourd'hui, un petit tronçon de la Loire est inscrit à l'UNESCO. Ce processus a été long :

entre 1999 et 2000, il a fallu ajuster le périmètre, soustraire certaines zones comme celle de la centrale nucléaire de Saint-Laurent, et en ajouter d'autres, comme Chambord. C'est une soustraction pour une addition.
Nous pouvons évoquer les critères de l'inscription, qui sont liées à la reconnaissance du paysage culturel – une dimension que j'évoquais précédemment – fondé sur une valeur universelle exceptionnel, c'est le terme consacré, autour d'une adaptation entre le fleuve et les communautés humaines, basés sur des périodes historiques assez lointaines puisqu'il s'agit de la Renaissance et du XVIIIe siècle. Cette démarche va également être l'objet de conflits légers – nous sommes en Loire moyenne, les conflits sont un peu plus doux et larvés qu'à Serre-de-la-Fare – entre des représentants du site Unesco et certains élus locaux habitant en bord de Loire, qui ne reconnaissent pas le discours qui sont fait de leur ville, de leur village ou de leur Loire.

Jean Vassort
Jean Royer préside l'EPALA, mais c'est également le maire de la ville la plus vulnérable aux inondations dans la vallée moyenne de la Loire. Orléans sur trouve sur un plateau, Blois ou Angers sont en hauteur, comme Saumur, mais Tours se trouve dans un creux, ce qui la rend particulièrement exposée. Cette vulnérabilité explique en partie l'engagement fort de la ville et de son maire dans la gestion du fleuve.

Lolita Voisin
Cette réflexion s'inscrit dans une dynamique plus large, celle de l'évolution de l'inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce processus, qui a connu de nombreux ajustements au fil des 25 dernières années, illustre une trajectoire politique et technique intéressante à étudier.
À la fin des années 1990 et au début des années 2000, on observe l'émergence de formes singulières : des projets portés par l'État ou financés par des politiques nationales, mais de plus en plus en concertation avec les collectivités locales. C'est la grande période de la décentralisation, où les acteurs publics locaux — les élus, notamment — doivent apprendre à collaborer, alors qu'ils n'avaient pas toujours l'habitude de le faire le long de la Loire.
Un autre aspect marquant est l'évolution des solidarités politiques entre les villes riveraines. Ces dernières années, on a vu se renforcer une forme de coopération locale, tout en intégrant les dynamiques nationales. Les projets les plus aboutis sont souvent ceux qui trouvent un équilibre entre les initiatives locales, le terrain, et le cadre national.
L'État reste omniprésent. Que ce soit sous une forme technique ou plus régalienne (au sens juridique du terme), il conserve un rôle central dans la gestion du fleuve, notamment à travers des outils comme le plan de gestion ou les outils de protection du patrimoine liés à l'inscription UNESCO. Ces dispositifs, souvent perçus comme descendants, peinent parfois à être appropriés par les collectivités. Il faudra du temps pour que cette inscription soit pleinement comprise et intégrée, et c'est là un enjeu majeur pour la Mission Val de Loire et ses partenaires.

Connaitre le fleuve

L'un des points souvent évoqué par celles et ceux qui ont lutté pour la défense du fleuve et qui ont contribué à l'émergence du plan Loire, c'est l'idée de préserver le fleuve « le plus sauvage » de France et de mieux comprendre son fonctionnement. Le plan Loire va permettre de mobiliser des moyens pour la recherche et de construire une approche interdisciplinaire – c'est le cas de la Zone Atelier Loire labellisée en 2002.

Lolita Voisin
C'est l'évolution notable dans la manière d'aborder la gestion d'un fleuve comme la Loire qui était perçue sous un angle purement technique et aménagé, porté notamment par les représentants de l'État. Aujourd'hui, on conserve cette dimension « aménagiste », mais on l'enrichit en intégrant d'autres savoirs. Les sciences de la nature, en particulier les biologistes qui étudient les populations de poissons, ou encore les écologistes, qui analysent l'évolution des plantes qui vivent sur les bords de Loire comme le peuplier noir. On va également travailler avec les géographes, les paysagistes et les historiens pour mieux connaitre la trajectoire culturelle vécue sur les bords de Loire.
Il ne faut pas non plus oublier les enjeux d'urbanisation en tant que sujets politiques et scientifiques. À Tours, par exemple, la gestion des risques liés aux crues est une préoccupation majeure. Les villes ligériennes dont nous conservons une image assez traditionnelle, associée aux châteaux et à une façade urbaine tournée vers le fleuve, se sont développées plus tardivement que dans d'autres régions de France, mais elles se sont étendues rapidement, parfois dans le lit majeur du fleuve – mais principalement sur les plateaux. Cette expansion s'est accompagnée d'une forte périurbanisation et de grandes infrastructures de transport, exposant les populations à des

risques, notamment d'inondation.
Depuis une vingtaine d'années, j'observe cette transformation de près. C'est intéressant de voir comment les disciplines initialement cloisonnées, s'ouvrent progressivement les unes aux autres. Peu à peu, les échanges se sont instaurés, les savoir-faire se sont croisés. Cette interdisciplinarité est particulièrement marquée sur l'axe de la Loire moyenne, que je connais mieux.

Un ~~fleuve~~ laboratoire de nouvelles pratiques ?

D'autres méthodes vont être expérimentées sur les bords de Loire à partir de cette transition vers une gestion plus « holistique » du fleuve. Le projet de Parlement de Loire, initiée en 2019, constitue une démarche originale qui s'inscrit pleinement dans cette trajectoire.

Lolita Voisin
L'idée d'un Parlement de Loire a émergé à Saint-Pierre-des-Corps, une commune inondable située à proximité de Tours. Portée par le Polau, Pole Art et Urbanisme — une structure qui a pour habitude de mettre en relation des élus des techniciens des artistes et des citoyens — cette initiative a été développée avec Camille de Toledo, écrivain et juriste spécialisé dans l'exploration des fictions juridiques.
L'objectif était ambitieux puisqu'il s'agissait d'utiliser la fiction comme levier pour faire avancer des questions juridiques et politiques complexes. Camille de Toledo a imaginé ce que pourrait être un Parlement de Loire, en se demandant comment le fleuve pourrait devenir un sujet de droit à part entière. Cette question implique de lui reconnaître une personnalité juridique, avec un patrimoine, des droits, mais aussi des gardiens, des traducteurs ou des traductrices capables de parler en son nom. Le fleuve pourrait ainsi disposer de moyens pour se défendre, comme un compte en banque ou des mécanismes de réparation en cas d'atteinte à son intégrité.
Mais cette réflexion ne se limite pas à une dimension juridique. Elle interroge aussi nos organisations politiques : et si, plutôt que de considérer uniquement les intérêts humains, nous intégrions ceux du fleuve et de ses écosystèmes dans les négociations ? Comment mieux écouter les non-humains, comprendre leurs besoins et leurs fonctionnements, et surtout, comment négocier avec eux ?

Ce projet, qui a duré deux ans et demi, a donné lieu à des auditions publiques et à la publication d'un livre, «Le Fleuve qui voulait écrire».
Le projet est né à un endroit précis du fleuve.



La philosophe Sophie Gosselin et l'anthropologue Philippe Descola, lors d'une discussion dans le cadre du projet de parlement de Loire. ©MVL-BM

Il ne prétend pas représenter l'ensemble du bassin versant mais ce travail a eu un retentissement au-delà de la Loire. Il a suscité un écho médiatique national, voire international. Il a inspiré des collectifs en France et à l'étranger, qui ont lancé des démarches similaires sur d'autres rivières.
L'un des enjeux était d'observer comment cette fiction avait été accueillie et quelles évolutions elle avait pu engendrer localement. L'impact a été important. Les bords de Loire accueillent un réseau associatif dynamique, composé de passionnés d'éducation à l'environnement, de batellerie, ou de défense du patrimoine culturel.
Cette initiative a constitué une tentative de faire évoluer nos points de vue en encourageant une approche qui mêle les savoirs vernaculaires (ceux des habitants, des acteurs locaux), les savoirs scientifiques portés par les écologues, les biologistes ou les spécialistes des milieux vivants et les savoirs institutionnels et politiques, pour penser comment intégrer ces nouvelles perspectives dans nos structures existantes (communes, conseils municipaux, parlement, etc.).
Il a fallu également, notamment à travers des pratiques artistiques, initier des expériences pour adopter d'autres points de vue, d'autres perspectives : « Se mettre à la place de », développer des points d'écoute... C'est une démarche qui va un peu à l'encontre de l'approche culturelle que nous évoquons, portée essentiellement par la vue, le regard, les représentations.

Le résultat est une réflexion collective qui dépasse le cadre traditionnel de la gestion des fleuves pour interroger notre capacité à vivre avec — et pas seulement à côté de — la Loire et ses écosystèmes. Une invitation à repenser notre démocratie, en y intégrant les non-humains.
Cette réflexion a profondément transformé notre manière de travailler, y compris au sein des institutions. Nous n'abordons plus la question patrimoniale (qu'elle soit naturelle, culturelle ou historique) comme isolée mais comme un élément indissociable de son socio-écosystème, de son contexte social et environnemental. C'est le dialogue entre ces deux dimensions — l'objet/sujet et son milieu — qui garantit une conservation durable et pertinente. Et nous ne sommes pas les seuls à porter cette vision : sur les bords de Loire, compte tenu de son histoire riche et complexe, il semble possible, voire nécessaire, d'engager des chantiers de réflexion et des explorations techniques. Il y a là une forme d'innovation discrète, mais réelle, qui chemine depuis les berges.

D'ailleurs, cette approche soulève des questions fascinantes, comme celle qui nous a été posée dès la première édition de nos rencontres : «Est-ce qu'il existe un peuple de Loire ?» Qui compose ce peuple ? L'Etat, les habitants des bords de Loire, les manifestants, les agriculteurs, les touristes de passage… ou peut-être tous à la fois ?



Programmation artistique dans le cadre des week-ends «Peuple de Loire» 2025 à la guinguette de Tours. ©MVL-BM

Bruno Latour, lors de son audition, avait poussé la réflexion plus loin en demandant : «Parmi vous, dans ce peuple de Loire, qui serait prêt à mourir pour elle ?» La question avait déstabilisé l'auditoire. Elle avait le mérite d'interroger nos attachements et les enjeux symboliques et concrets qu'ils portent. La réponse n'est pas évidente, mais la question ouvre des pistes. Elle nous invite à interroger notre relation à ce territoire, au-delà des simples considérations pratiques ou touristiques.
Il ne s'agit pas d'une rupture. Ce qui est en train de se produire, c'est une évolution progressive des discours et des pratiques. Certains élus, certaines collectivités locales commencent à intégrer ces réflexions dans leurs politiques, en favorisant des expérimentations ou des initiatives locales.

Et c'est là que réside peut-être la spécificité de la Loire : **sa capacité à servir de laboratoire à ciel ouvert**. Pas uniquement la Loire des cartes postales, celle que tout le monde imagine, mais aussi la Loire des fossés agricoles, la Loire des zones montagneuses, la Loire des périodes de sécheresse, ou encore la Loire des zones humides méconnues. **Toutes ces facettes, même les moins visibles, font partie intégrante de son identité en tant que sujet.**